

JOURNAL DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE, INDUSTRIELLE & COMMERCIALE

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PREMIER DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 12 fr. 50. — Six mois, 22 fr. — Un an, 50 fr.

REDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant: ALFRED REBOUX

PREMIER DES ANNONCES
Annonces: la ligne, 20 c. — Réclames: 30 c. — Faits divers, 50 c.

ROUBAIX, 7 JUIN 1884

CYNISME GOUVERNEMENTAL

Plus se prolonge le débat sur la situation de la Corse, mieux apparaît à tous les yeux le véritable caractère de cette scandaleuse discussion. En apparence, on reproche au cabinet ses pratiques politiques et administratives, et certes le sujet prête singulièrement aux critiques les plus justifiées. En fait, c'est bien moins sur le terrain des principes que sur celui des partis que roule le débat.

Tous les journaux allemands sont pleins du récit des honneurs extraordinaires rendus à l'impératrice de Russie pendant son court séjour à Berlin. L'empereur, entouré de sa famille et de tous les grands officiers de la couronne, l'a reçue lui-même à la gare et l'a accompagnée jusqu'à sa demeure; il ne l'a, pour ainsi dire, pas quittée pendant les quelques heures qu'elle a passées à Berlin avant de reprendre le chemin de Saint-Petersbourg.

L'AFFAIRE ARÈNE

Nous lisons dans l'Intransigeant: A la suite de la publication de la lettre injurieuse que M. Emmanuel Arène a cru devoir adresser à M. Ernest Judet, notre confrère de la France a immédiatement constitué des témoins chargés de demander au député de Corse une réparation par les armes.

de long, et elle cals 1 mètre 20. Comment éviterait-on les accidents avec des instruments pareils? De plus, presque toutes ces chaloupes ont des machines trop peu puissantes; et leur faible puissance force soit pour se dégager en cas d'embarras, soit pour remonter le courant, de rouler d'énormes masses d'eau pendant les grandes pluies. Si l'on avait, aussitôt que l'expédition du Tonkin fut décidée, commandé une flottille de bateaux de rivière à fonds plats et à aubes comme l'Éclair, on aurait évité la dépense de ces mauvais bateaux qu'on a payés très cher; et on aurait été mieux servi. Voilà un exemple de ce qu'il en coûte de ne pas avoir prévu du premier coup les mesures nécessaires.

REVUE DE LA PRESSE

Les affaires de Corse
A propos de la discussion sur les affaires de Corse qui doit se continuer aujourd'hui à la Chambre, les journaux du soir examinent la politique générale du gouvernement. Voici quelques extraits de la Liberté: Les pays tout entier ressentira la plus vive et la plus pénible émotion au récit des faits scandaleux qui se sont passés en Corse et que M. Andrieux a eu le courage de révéler et de flétrir dans un éloquent réquisitoire.

La question des sous-officiers en Italie
M. Francis Charmes a publié dans le Journal des Débats, sur la difficulté de recruter des sous-officiers dans l'armée italienne, une étude très concluante contre le service de trois ans, que nous croyons intéressante à reproduire: L'Italie, comme l'Allemagne, a le service militaire de 3 ans; elle a introduit cette réforme dans son armée par la loi du 19 juillet 1871. Le service militaire était originellement chez elle de 8 ans; il avait été, depuis, ramené à 5; enfin, en 1871, après les succès éclatants de l'Allemagne, l'esprit d'imitation l'a fait réduire à 3. On n'a pas pu pouvoir mieux faire que d'importer chez soi un système qui avait donné ailleurs de si beaux résultats. Aussitôt, la question des sous-officiers, qui était née déjà, comme elle l'a fait chez nous, avec le service de 3 ans, a pris un caractère aigu, et nos voisins d'au-delà des Alpes ont dû y appliquer toutes les ressources de leur souple génie.

NOUVELLES DU JOUR

M. le comte de Paris
Mgr le comte de Paris est arrivé hier soir, à Paris, où il restera jusqu'à lundi. Ces trois jours sont consacrés à la réception officielle. Le soir, très probablement, Monseigneur repartira pour Eu avec toute la famille royale. Le nouveau ministre de la France à Hué
La liste des candidats aux fonctions de ministre résident de France à Hué n'est pas encore close. Voici qu'aux nombreux noms déjà mis en avant, on en ajoute un nouveau; c'est celui de M. Giquet, actuellement directeur de la mission chinoise en Europe.

l'obligation diminue au point de vue de la durée. Le principe avait été jusqu'ici que nul ne pouvait être sous-officier s'il ne s'engageait pas à un minimum de huit années de service, au-delà desquelles venaient les rengagements, qui, d'après la loi de 1866, étaient de cinq ans, et qui, plus tard, furent réduits à trois. En 1883, le principe subsistait, mais il fléchit: au lieu de huit années, assurées par le premier engagement, on n'en exige plus que cinq. Est-ce assez? L'avenir seul peut le dire. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nos voisins ont consenti à cette diminution. Les sous-officiers ne s'en sont pas, il a fallu les solliciter par des concessions plus grandes. On a donc décidé que le premier engagement porterait la durée du service à cinq ans; puis viennent un rengagement de trois ans et quatre rengagements successifs d'une année chacun: total, douze années de service.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

RAPPORTS CONSULAIRES. — Extrait du rapport du consul de Belgique à Melbourne: Melbourne, 29 janvier 1884. J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport pour l'année 1883. J'espère que les indications qui ont contenu offriront quelque intérêt pour le commerce de la Belgique. L'année 1883, qui vient de finir, a été une année de paix et de prospérité pour la colonie. Les Chambres législatives, constituées le 22 février, ont élu un ministre mixte et, la guerre des partis étant terminée, des mesures administratives importantes pour le progrès de la colonie et pour l'avancement du commerce ont été prises.

COULISSES DU PARLEMENT
Paris, 6 juin.
La commission du divorce s'est réunie sous la présidence de M. Allou. Elle a examiné la proposition de M. Naquet, en vertu de laquelle l'absence déclarée de l'un des deux époux pourra être un cas de divorce. La majorité a admis cette proposition. La majorité a voté ensuite les modifications dans la procédure proposées par M. Demomlaine.

INCIDENT FRANCO-PORTUGAIS

Les journaux anglais ont parlé d'une démonstration faite par la canonnière portugaise Bengo contre trois villages du royaume de Ni-Béring (rivière de la Casamance, Sénégal); ces villages reconstruits par les Portugais, et sous-officiers, la canonnière les a tout bombardés et brûlés. Nos informations nous permettent de dire que ces incidents ont lieu d'importance que les journaux anglais se sont attachés à lui donner. Un avis de l'État va se rendre dans la Casamance pour en conférer avec le gouvernement de Boulam.

LA FRONTIÈRE MAROCAINE

Contrairement aux affirmations des journaux parisiens, le gouvernement espagnol est décidé à ne jamais consentir au projet de notification de la frontière marocaine-algérienne, à moins que la France ne modifie considérablement son projet primitif. M. Canovas del Castillo est d'avis que les intérêts espagnols dans l'Afrique septentrionale, et bien plus d'importance que l'élevation de l'Espagne au rang de grande puissance européenne.

CONVERSION DE LA DETTE ANGLAISE

Chambre des Communes. — Le bill sur la conversion de la dette a été adopté en deuxième lecture par 117 voix contre 84. Le dernier courrier de Madagascar annonce que les populations du sud de l'île ont réussi à secourir le joug des Hovas.

ATTENTAT AU CAIRE

Le bruit court qu'une tentative a été faite récemment pour faire sauter la citadelle du Caire. Les autorités refusent tout renseignement à ce sujet; mais il est certain que des précautions ont été prises.

POURPARLER ENTRE LE VATICAN ET L'ALLEMAGNE

M. de Bismarck a écrit à M. de Caprivi que le gouvernement prussien n'ayant agréé aucun des trois candidats qui lui avait successivement proposés la curie romaine par l'archevêché de Posnan, vient de proposer à Rome un candidat qui n'a pas été absolument repoussé; mais le Saint-Siège a demandé que la Prusse déclarât d'abord ce qu'elle compte faire pour établir un accord entre Rome et Berlin. M. de Scholz a refusé de donner cette satisfaction à la Curie, en disant que la question Ledochowski doit être traitée à part. Depuis cette réponse et malgré les démarches répétées de l'ambassadeur, le Vatican garde une réserve absolue.

IMPORTANTES CONSTATATIONS À LONDRES

La police secrète a fait aujourd'hui certaines découvertes qui jettent un nouveau jour sur les menées des féhéas. Plusieurs assassinats commis dans les précédents attentats, que l'on croyait à l'étranger, seraient à Londres.

TROUBLES À NANCY

À la suite de cris proférés contre un cirque allemand, établi sur le champ de foire, le commissaire central, assisté de son maître, procéda à l'arrestation de trois étudiants. La foule, devenue alors agressive, lança des pierres dans le cirque. La police dut opérer une quatrième arrestation. Déjà, l'année dernière, des incidents analogues s'étaient produits.

EXPÉRIENCE DÉCISIVE

Nous avons dit récemment qu'un jeune étudiant en médecine s'était offert à M. Pasteur pour l'expérience de l'inoculation du virus rabique. L'illustre savant va pouvoir tenter cette expérience sur un employé de la Compagnie, P.-L.-M. On raconte que cet employé a été mordu à Tassin par un chien hydrophobe. Il est aussitôt parti pour Paris pour se soumettre aux expériences de M. Pasteur.

LE MINISTRE FIDÈLE EN CELA AUX TRADITIONS

Le ministre, fidèle en cela aux traditions du groupe dont il fait partie, a essayé d'établir que cette politique était celle qui produisait de meilleurs résultats. Rares sont ceux qui ont voulu être fait par un ministre à la tribune. Vous nous reprochez d'avoir pratiqué l'arbitraire? Nous avons fait élire tant de députés républicains. Vous nous accusez de pratiquer une politique de violence? Nous avons aujourd'hui la majorité dans le conseil général de la Corse. Vous nous tournez à crime de trahir la Corse en pays conquis? Nous avons la majorité des conseils municipaux. Que vous importent les moyens employés en présence des résultats obtenus? Tel est l'argument du ministre et tel serait sans doute, s'ils étaient au pouvoir, l'argument des intrançaisants puisqu'ils contestent surtout la valeur des résultats obtenus. M. de Paris, d'autre part, quelques documents intéressants dont l'Intransigeant a reçu communication: M. Ernest Judet a fait adresser, mercredi matin, à M. Guérin fils, d'Ajaccio, la dépêche suivante: « Ajaccio, 4 mai, 7 heures 25 soir. (Télégramme n° 660) »

LE SOIR DU MÊME JOUR, IL RECEVRA LA RÉPONSE

« Ajaccio, 4 mai, 7 heures 25 soir. (Télégramme n° 660) » J'ai personnellement vu le registre et le copie de lettres de 1883; moi-même j'ai copié les dates d'envois de fonds, qui sont: le 21 mars et le 14 décembre 1883. A. GUÉRIN FILS. D'autre part, M. Séméria, ancien agent comptable de la Compagnie insulaire de navigation, réduisant à sa juste valeur le certificat d'intégrité qui s'est fait donner par Emmanuel Arène, adresse à M. Ernest Judet la lettre suivante: « Monsieur, j'ai l'honneur de vous donner ci-joint copie de la rectification que j'adresse au directeur du Petit Provençal, de Marseille, et à l'organe de M. Arène, le Paris. »

LA DISCUSSION SUR LES AFFAIRES DE CORSE

abonde en révélations édifiantes sur la politique républicaine. L'une des plus instructives est certainement celle qui nous est apportée sur l'application de la loi sur la magistrature. Nous eussions cherché une confirmation de tout ce que nous avions dit contre la loi que nous n'eussions pu la désirer plus formelle, plus éclatante. Et, remarquable, ce sont les républicains eux-mêmes qui nous apportent cette confirmation. Et le Rappel s'écrit naïvement ce matin, à la vue de tant de scandales dévoilés: « C'est pour de pareils résultats qu'on a fait voter la loi et la Chambre cette prétendue réforme judiciaire qui est le renversement, la violation de tous les principes. » On voit maintenant clairement pourquoi cette « réforme » a été faite, à quoi elle a servi et ce qu'est devenu à ce régime ce qu'on appelait autrefois la justice. La leçon coûte cher, mais elle est décisive.

LA MALADIE DU PRINCE D'ORANGE

En Hollande une question des plus graves. On sait que ce prince est le dernier descendant mâle de la famille régnante. A son défaut, la princesse Wilhelmine, âgée de trois ans et demi, et issue d'un second mariage du roi Guillaume III avec la princesse Irma de Waldeck-Pyrmont, hériterait du trône. Si elle venait à mourir, la famille d'Orange-Nassau ne serait plus représentée du côté des femmes que par la princesse Sophie, mariée au grand-duc de Saxe-Weimar, qui est Allemand. Mais il ne faut pas oublier que, dans un article formel de la constitution, il est prévu qu'en certaines circonstances particulières on pourrait rendre nécessaire « quelque changement dans l'ordre de succession au trône. »

LE GOUVERNEMENT, LA CHAMBRE, L'ADMINISTRATION

à tous les degrés sont, depuis six années, sous l'influence omnipotente d'une faction qui croit tout permis et qui abuse effroyablement de son pouvoir. L'opportunisme est demeuré, de fait, le véritable directeur de toute politique. Il a poursuivi ses plans de domination et a pu appliquer ses idées autoritaires. C'est toujours la tradition des anciens jacobins adaptée aux besoins de notre époque. L'autorité absolue du pouvoir central, — n'appelle aujourd'hui cela « un gouvernement fort. » — l'administration du haut en bas peuplée de créatures et de favoris; la guerre acharnée contre tout parti d'opposition; l'abus des influences, l'abus bien plus grand encore de la fortune publique, toute consacrée à servir les intérêts de la faction, et, disons le mot, car il était hier sur toutes les bouches, dans le malheureux débat des affaires de Corse, la plus vaste corruption électorale érigée en principe de gouvernement.

LES AFFAIRES DE CORSE

Le gouvernement, la Chambre, l'administration à tous les degrés sont, depuis six années, sous l'influence omnipotente d'une faction qui croit tout permis et qui abuse effroyablement de son pouvoir. L'opportunisme est demeuré, de fait, le véritable directeur de toute politique. Il a poursuivi ses plans de domination et a pu appliquer ses idées autoritaires. C'est toujours la tradition des anciens jacobins adaptée aux besoins de notre époque. L'autorité absolue du pouvoir central, — n'appelle aujourd'hui cela « un gouvernement fort. » — l'administration du haut en bas peuplée de créatures et de favoris; la guerre acharnée contre tout parti d'opposition; l'abus des influences, l'abus bien plus grand encore de la fortune publique, toute consacrée à servir les intérêts de la faction, et, disons le mot, car il était hier sur toutes les bouches, dans le malheureux débat des affaires de Corse, la plus vaste corruption électorale érigée en principe de gouvernement.

LA QUESTION DES SOUS-OFFICIERS EN ITALIE

M. Francis Charmes a publié dans le Journal des Débats, sur la difficulté de recruter des sous-officiers dans l'armée italienne, une étude très concluante contre le service de trois ans, que nous croyons intéressante à reproduire: L'Italie, comme l'Allemagne, a le service militaire de 3 ans; elle a introduit cette réforme dans son armée par la loi du 19 juillet 1871. Le service militaire était originellement chez elle de 8 ans; il avait été, depuis, ramené à 5; enfin, en 1871, après les succès éclatants de l'Allemagne, l'esprit d'imitation l'a fait réduire à 3. On n'a pas pu pouvoir mieux faire que d'importer chez soi un système qui avait donné ailleurs de si beaux résultats. Aussitôt, la question des sous-officiers, qui était née déjà, comme elle l'a fait chez nous, avec le service de 3 ans, a pris un caractère aigu, et nos voisins d'au-delà des Alpes ont dû y appliquer toutes les ressources de leur souple génie.

LA QUESTION DES SOUS-OFFICIERS EN ITALIE

M. Francis Charmes a publié dans le Journal des Débats, sur la difficulté de recruter des sous-officiers dans l'armée italienne, une étude très concluante contre le service de trois ans, que nous croyons intéressante à reproduire: L'Italie, comme l'Allemagne, a le service militaire de 3 ans; elle a introduit cette réforme dans son armée par la loi du 19 juillet 1871. Le service militaire était originellement chez elle de 8 ans; il avait été, depuis, ramené à 5; enfin, en 1871, après les succès éclatants de l'Allemagne, l'esprit d'imitation l'a fait réduire à 3. On n'a pas pu pouvoir mieux faire que d'importer chez soi un système qui avait donné ailleurs de si beaux résultats. Aussitôt, la question des sous-officiers, qui était née déjà, comme elle l'a fait chez nous, avec le service de 3 ans, a pris un caractère aigu, et nos voisins d'au-delà des Alpes ont dû y appliquer toutes les ressources de leur souple génie.

LA QUESTION DES SOUS-OFFICIERS EN ITALIE

M. Francis Charmes a publié dans le Journal des Débats, sur la difficulté de recruter des sous-officiers dans l'armée italienne, une étude très concluante contre le service de trois ans, que nous croyons intéressante à reproduire: L'Italie, comme l'Allemagne, a le service militaire de 3 ans; elle a introduit cette réforme dans son armée par la loi du 19 juillet 1871. Le service militaire était originellement chez elle de 8 ans; il avait été, depuis, ramené à 5; enfin, en 1871, après les succès éclatants de l'Allemagne, l'esprit d'imitation l'a fait réduire à 3. On n'a pas pu pouvoir mieux faire que d'importer chez soi un système qui avait donné ailleurs de si beaux résultats. Aussitôt, la question des sous-officiers, qui était née déjà, comme elle l'a fait chez nous, avec le service de 3 ans, a pris un caractère aigu, et nos voisins d'au-delà des Alpes ont dû y appliquer toutes les ressources de leur souple génie.

LA QUESTION DES SOUS-OFFICIERS EN ITALIE

M. Francis Charmes a publié dans le Journal des Débats, sur la difficulté de recruter des sous-officiers dans l'armée italienne, une étude très concluante contre le service de trois ans, que nous croyons intéressante à reproduire: L'Italie, comme l'Allemagne, a le service militaire de 3 ans; elle a introduit cette réforme dans son armée par la loi du 19 juillet 1871. Le service militaire était originellement chez elle de 8 ans; il avait été, depuis, ramené à 5; enfin, en 1871, après les succès éclatants de l'Allemagne, l'esprit d'imitation l'a fait réduire à 3. On n'a pas pu pouvoir mieux faire que d'importer chez soi un système qui avait donné ailleurs de si beaux résultats. Aussitôt, la question des sous-officiers, qui était née déjà, comme elle l'a fait chez nous, avec le service de 3 ans, a pris un caractère aigu, et nos voisins d'au-delà des Alpes ont dû y appliquer toutes les ressources de leur souple génie.

LA QUESTION DES SOUS-OFFICIERS EN ITALIE

M. Francis Charmes a publié dans le Journal des Débats, sur la difficulté de recruter des sous-officiers dans l'armée italienne, une étude très concluante contre le service de trois ans, que nous croyons intéressante à reproduire: L'Italie, comme l'Allemagne, a le service militaire de 3 ans; elle a introduit cette réforme dans son armée par la loi du 19 juillet 1871. Le service militaire était originellement chez elle de 8 ans; il avait été, depuis, ramené à 5; enfin, en 1871, après les succès éclatants de l'Allemagne, l'esprit d'imitation l'a fait réduire à 3. On n'a pas pu pouvoir mieux faire que d'importer chez soi un système qui avait donné ailleurs de si beaux résultats. Aussitôt, la question des sous-officiers, qui était née déjà, comme elle l'a fait chez nous, avec le service de 3 ans, a pris un caractère aigu, et nos voisins d'au-delà des Alpes ont dû y appliquer toutes les ressources de leur souple génie.

LA QUESTION DES SOUS-OFFICIERS EN ITALIE

M. Francis Charmes a publié dans le Journal des Débats, sur la difficulté de recruter des sous-officiers dans l'armée italienne, une étude très concluante contre le service de trois ans, que nous croyons intéressante à reproduire: L'Italie, comme l'Allemagne, a le service militaire de 3 ans; elle a introduit cette réforme dans son armée par la loi du 19 juillet 1871. Le service militaire était originellement chez elle de 8 ans; il avait été, depuis, ramené à 5; enfin, en 1871, après les succès éclatants de l'Allemagne, l'esprit d'imitation l'a fait réduire à 3. On n'a pas pu pouvoir mieux faire que d'importer chez soi un système qui avait donné ailleurs de si beaux résultats. Aussitôt, la question des sous-officiers, qui était née déjà, comme elle l'a fait chez nous, avec le service de 3 ans, a pris un caractère aigu, et nos voisins d'au-delà des Alpes ont dû y appliquer toutes les ressources de leur souple génie.

LA QUESTION DES SOUS-OFFICIERS EN ITALIE

M. Francis Charmes a publié dans le Journal des Débats, sur la difficulté de recruter des sous-officiers dans l'armée italienne, une étude très concluante contre le service de trois ans, que nous croyons intéressante à reproduire: L'Italie, comme l'Allemagne, a le service militaire de 3 ans; elle a introduit cette réforme dans son armée par la loi du 19 juillet 1871. Le service militaire était originellement chez elle de 8 ans; il avait été, depuis, ramené à 5; enfin, en 1871, après les succès éclatants de l'Allemagne, l'esprit d'imitation l'a fait réduire à 3. On n'a pas pu pouvoir mieux faire que d'importer chez soi un système qui avait donné ailleurs de si beaux résultats. Aussitôt, la question des sous-officiers, qui était née déjà, comme elle l'a fait chez nous, avec le service de 3 ans, a pris un caractère aigu, et nos voisins d'au-delà des Alpes ont dû y appliquer toutes les ressources de leur souple génie.

LA QUESTION DES SOUS-OFFICIERS EN ITALIE

M. Francis Charmes a publié dans le Journal des Débats, sur la difficulté de recruter des sous-officiers dans l'armée italienne, une étude très concluante contre le service de trois ans, que nous croyons intéressante à reproduire: L'Italie, comme l'Allemagne, a le service militaire de 3 ans; elle a introduit cette réforme dans son armée par la loi du 19 juillet 1871. Le service militaire était originellement chez elle de 8 ans; il avait été, depuis, ramené à 5; enfin, en 1871, après les succès éclatants de l'Allemagne, l'esprit d'imitation l'a fait réduire à 3. On n'a pas pu pouvoir mieux faire que d'importer chez soi un système qui avait donné ailleurs de si beaux résultats. Aussitôt, la question des sous-officiers, qui était née déjà, comme elle l'a fait chez nous, avec le service de 3 ans, a pris un caractère aigu, et nos voisins d'au-delà des Alpes ont dû y appliquer toutes les ressources de leur souple génie.

LA QUESTION DES SOUS-OFFICIERS EN ITALIE

M. Francis Charmes a publié dans le Journal des Débats, sur la difficulté de recruter des sous-officiers dans l'armée italienne, une étude très concluante contre le service de trois ans, que nous croyons intéressante à reproduire: L'Italie, comme l'Allemagne, a le service militaire de 3 ans; elle a introduit cette réforme dans son armée par la loi du 19 juillet 1871. Le service militaire était originellement chez elle de 8 ans; il avait été, depuis, ramené à 5; enfin, en 1871, après les succès éclatants de l'Allemagne, l'esprit d'imitation l'a fait réduire à 3. On n'a pas pu pouvoir mieux faire que d'importer chez soi un système qui avait donné ailleurs de si beaux résultats. Aussitôt, la question des sous-officiers, qui était née déjà, comme elle l'a fait chez nous, avec le service de 3 ans, a pris un caractère aigu, et nos voisins d'au-delà des Alpes ont dû y appliquer toutes les ressources de leur souple génie.

LA QUESTION DES SOUS-OFFICIERS EN ITALIE

M. Francis Charmes a publié dans le Journal des Débats, sur la difficulté de recruter des sous-officiers dans l'armée italienne, une étude très concluante contre le service de trois ans, que nous croyons intéressante à reproduire: L'Italie, comme l'Allemagne, a le service militaire de 3 ans; elle a introduit cette réforme dans son armée par la loi du 19 juillet 1871. Le service militaire était originellement chez elle de 8 ans; il avait été, depuis, ramené à 5; enfin, en 1871, après les succès éclatants de l'Allemagne, l'esprit d'imitation l'a fait réduire à 3. On n'a pas pu pouvoir mieux faire que d'importer chez soi un système qui avait donné ailleurs de si beaux résultats. Aussitôt, la question des sous-officiers, qui était née déjà, comme elle l'a fait chez nous, avec le service de 3 ans, a pris un caractère aigu, et nos voisins d'au-delà des Alpes ont dû y appliquer toutes les ressources de leur souple génie.